



L'œil de Lynx

Juillet/Août/Septembre 2008 – n° 52



L'ŒIL de Lynx

Bulletin de liaison

Et maintenant ?

Comment doit-on envisager l'avenir ?

Une fois de plus, l'emploi au sein de notre fédération est menacé. Après avoir retourné le problème dans tous les sens, force est de constater que, association loi 1901, JNE n'a rien à vendre. Notre vocation est de fédérer, pas de « faire de l'argent » !!!

Comment dans ce cas faire face aux charges inhérentes à un (ou plusieurs) poste salarié dont les charges sociales sont les mêmes que dans le secteur marchand ? Comment pérenniser l'emploi au sein de notre fédération départementale ?

La subvention du Conseil Général nous permet de faire face aux frais de fonctionnement (loyer, assurance, téléphone internet, frais de déplacements...) et contribue à hauteur d' 1/3 aux charges de salaire. Les sommes versées par les communes du Jura représentent une part tout à fait minime de nos ressources (2,25 %), tout comme les adhésions individuelles et associatives (4,83 %). Une augmentation conséquente du montant des cotisations n'est pourtant pas envisageable, JNE doit rester accessible...

La subvention DIREN contribue également à financer une part de nos charges de salaire par le biais des actions menées dans le cadre de la vie associative (L'Œil de Lynx en est une des réalisations concrètes).

Le Conseil Régional, par les diverses aides à l'emploi (CNASEA) contribuait à hauteur de 50 % aux frais liés à l'emploi de Delphine. Ce dispositif a pris fin au mois d'août dernier. Notre courrier du mois de juillet étant pour le moment sans réponse, c'est au minimum 15000 euros par an qui nous feront défaut dès 2009.

La situation, pour être préoccupante, n'est pas encore catastrophique. Cependant à l'horizon 2009 et en l'absence de nouvelles aides, se posera la question du licenciement de Delphine, avec pour JNE un inévitable coup d'arrêt de nos activités. Soyons clairs. Sans au minimum un poste à plein temps, notre fédération n'a plus les moyens d'assurer ses missions. JNE retombera, comme de 1994 à 1996 en léthargie, sans réactivité...

*Dominique BIICHLÉ,
Présidente de JNE*

Conception et réalisation : Jura Nature Environnement - 50 rue Georges Trouillot - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél & Fax : 03 84 47 24 11 – Courriel : contact@jne.asso.fr - site : <http://www.jne.asso.fr>

N°ISSN 1955-1576 - Imprimé sur papier recyclé par le CAT de Lons le Saunier

Avec la participation financière du Conseil Général du Jura et de la DIREN de Franche Comté



JNE se concerte....







Sommaire



 Edito p.1 

 JNE se concerte p.2 et 3 



 Actu Jura p.3 



 A lire, voir ou aller voir p.4 



 Le coin des initiatives p.5 

 Formation des bénévoles p.5 

 Récup.eau de pluie...p.6 

 A la rencontre du public p.7 

 Actu Région p.7 

 Actu Nationale... p.8 





Parmi les sujets abordés en Conseil d'Administration les 18 juin et 23 juillet 2008.

Vie de la fédération

Délégations : Pascal Blain remplacera Jacques Lançon en tant que suppléant à la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage. Le titulaire reste Dominique Malécot.

Le contrat de rivière Suran va être renouvelé. JNE est sollicitée pour y participer. Le CA donne son accord. Il propose Marc Vuitton, qui est du secteur, pour être son représentant

La renouée du Japon sur les berges de la Vallière : alertés par deux riverains concernant un nettoyage à ras des berges de la Vallière à Montmorot, nous avons pris contact avec la mairie, qui nous a informés que c'était une berge couverte de renouée du Japon, et nous demande si nous avons d'autres solutions pour s'en débarrasser.

Arbres du bord de route (suite) : un des techniciens du

Conseil Général nous a contactés pour nous demander quels étaient les sites où ils devaient faire attention en matière d'espèces protégées. Nous ne pouvons lui répondre : pas de carte précise, un inventaire serait à produire, mais long et coûteux. En attendant, il peut nous faire parvenir au cas par cas les sites sur lesquels ils doivent intervenir.

TGV branche Sud – tracés : le tracé jurassien est présenté par RFF comme « la moins pire des solutions ». Nous devons être vigilants sur les points sensibles : Girard, Arlay, nuisances encore accentuées pour les riverains de l'A39. Le recueil des contributions est disponible à JNE.

Emploi tremplin : Un courrier a été envoyé au Conseil Régional concernant notre emploi tremplin qui s'est terminé fin juillet, rappelant que ce type d'emploi n'a rien de marchand et ne peut fonctionner que grâce à l'aide publique.

Communication « grand public »

Autocollant « stop pub » : le Ministère de l'Ecologie ne rééditera pas d'autocollant. La demande est encore forte à JNE. L'ADEME conseille d'éditer nous-mêmes nos autocollants. Le CA est favorable à une réédition par JNE.

Tri sélectif – déchets fermentescibles - : il y a à communiquer sur le compostage car aujourd'hui le problème de Lemuy va être déplacé. Il ne faut plus que les déchets

organiques et fermentescibles se retrouvent dans la poubelle grise. Un communiqué de presse et une conférence sur le lombricompostage sont en projet.

Adhérents et partenaires

Plaquette sur la mortalité extra -cynégétique : la Fédération Départementale de la Chasse édite une plaquette destinée au grand public concernant la mortalité extra -cynégétique et ce qu'il faut faire en cas de collision avec un animal sauvage ou en cas de découverte d'un animal mort. Après vote, le CA, accepte que notre logo figure sur la plaquette. Une demande sera faite pour connaître les actions qu'ils comptent entreprendre par la suite. Autre remarque à leur retransmettre : Le titre de la plaquette ne correspond pas à la réalité puisqu'il ne prend en compte que la faune chassable et non la faune sauvage dans son ensemble.

Action sur le thème de l'eau : la FRAPNA Ain a mis en place, grâce à ses adhérents, un réseau de « sentinelles » pour une surveillance de l'eau. Une personne de Thoirrette nous a demandé si nous ne pourrions pas mettre en place le même système dans le Jura. La FRAPNA nous a fait parvenir un dossier consultable à JNE.

En bref

Rappel : l'association Kokopelli se bat pour faire connaître et développer les semences anciennes. Renseignements à JNE.

Réunions et Commissions :

- Commission des carrières le 1^{er}/07/08 (D.Bernardin)
- 2/07/08 Natura 2000 site entre-côtes du milieu (P.Pepe)
- Réunion Fonds européens 2/07/08 (B.Gibey)
- Intervention le 1^{er}/07/08 sur les zones humides à Lons le Saunier (D.Durin)

- CODERST le 2/07/08 (D. Biichlé)
- Services publics locaux Lons le 10/07/08 (J.Lançon)
- Mortalité extra-cynégétique le 10/07/08 (D.Biichlé)
- AG du Groupe Tétrás Jura le 19/07/08 (D.Durin)
- 1/09/08 contrat de rivière Suran (M.Vuitton)
- 15/09 Charte « urbanisme, aménagement, agriculture

-17/09 rencontre Agenda 21 à Montmorot (P.Bau, J. Lançon)



Actu Jura

Une très mauvaise blague pour les habitants de Lemuy

Nous apprenons que l'entreprise TDS vient de recevoir le récépissé de sa déclaration d'activité, en vue de « composter » les boues de station d'épuration sur le site de Lemuy

Si JNE ne remet pas en cause le procédé qui consiste à composter ces boues en adjonction à des produits végétaux d'espaces verts ou d'activités forestières, lorsqu'il est installé dans un site ad-hoc, par contre JNE considère intolérable l'acceptation sur ce site.

Ce lieu inapproprié pour le traitement des « fines de poubelle grise » du SYDOM, du fait de la géologie du site, l'éloignement des lieux producteurs, du voisinage et habitat proche, des risques supplémentaires pour les eaux souterraines, le reste toujours, voir davantage pour des boues de STEP (station d'épuration).

Les producteurs de boues de station d'assainissement ne pourront de toute façon s'exonérer réglementairement du bon devenir de leurs déchets. Confier le traitement de ces produits à une entreprise dont le site opérateur est inapproprié

engagera leur responsabilité tout comme celle de l'autorité qui en délivrera l'autorisation.

Jacques Lançon

Pétition pour les cerfs du Massif de la Chaux



Une pétition proposée par la SPA de Dole circule actuellement . Elle demande à ce que le plan de chasse qui prévoit l'abattage de 225 cerfs soit revu largement à la baisse. Actuellement, l'ONF avance les chiffres d'une population de 450 cerfs et des dégâts conséquents sur les jeunes arbres, le nombre de 450 est largement contesté par les chasseurs qui crient au massacre. Des cerfs principalement cantonnés sur le secteur d'Etrepigny , depuis que la réserve a été supprimée selon la SPA.

Des exemplaires de la pétition sont disponibles à JNE.

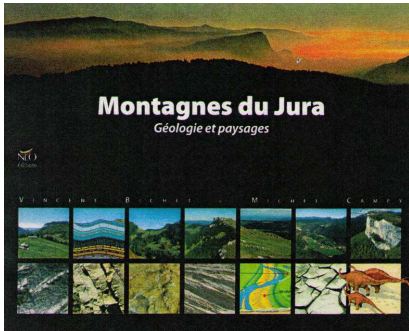
Massacres de busards : FNE se joindra aux associations qui portent plainte

Dans le précédent numéro d'*Actu Nature* (juillet 2008), étaient relatés les actes de destruction de busards commis dans le département du Rhône et du Jura. *Malgré la surveillance accrue par l'ONCFS, une nichée de jeunes busards a été à nouveau piétinée dans le Jura. Cinq jeunes busards ont donc disparu cette année, soit un tiers des effectifs pour l'année 2008. Le Jura est à présent ex-æquo avec le Rhône au triste palmarès des massacres volontaires de busards cendrés. FNE se joindra aux associations locales pour porter plainte dans ces affaires.*

Extrait actu nature 65—FNE

Montagnes du Jura, géologie et paysages,

Par Vincent Bichet et Michel Camp



De la Suisse à la France et du Léman à la Bresse, le massif jurassien étire son relief des coteaux viticoles aux sommets de la Haute-Chaîne. La diversité de ses paysages, comme celles des roches qui le constituent, livre une histoire de plus de 400 millions d'années qui se mêlent à l'histoire de notre planète, de ses océans et de la migration des continents.

Notre regard ne sait plus observer, ni lire les roches et les paysages de notre quotidien, des plus ordinaires aux plus somptueux. En expliquant avec simplicité la géologie du Jura à travers l'observation de ces roches et des formes de son relief, les auteurs tentent de donner à chacun, amateurs et curieux de nature, le goût de la contemplation réfléchie de notre cadre naturel et le plaisir de mieux le comprendre.

Abondamment illustré (480 photographies, 280 schémas), présenté par thèmes occupant chacun une double page, son approche ne nécessite pas une lecture en continu mais permet un « piochage » au gré de l'intérêt du lecteur ...

Ouvrage au format 21x27 cm à l'italienne - 304 pages en couleurs - couverture cartonnée -41 €

Nos enfants nous accusent



Documentaire en sortie nationale en novembre réalisé par Jean-Paul Jaud

Synopsis

- Chaque année en Europe 100 000 enfants meurent de maladies causées par l'environnement.

- 70% des cancers sont liés à l'environnement dont 30% à la pollution et 40% à l'alimentation.

- Chaque année en France, on constate une augmentation de 1,1% des cancers chez les enfants.

-En France, l'incidence du cancer a augmenté de 93% en 25 ans chez l'homme.

Dans un petit village français au pied des Cévennes, le maire a décidé de faire face et de réagir en faisant passer la

cantine scolaire en Bio. Ici comme ailleurs la population est confrontée aux angoisses contre la pollution industrielle, aux dangers de la pollution agro-chimique. Ici commence un combat contre une logique qui pourrait devenir irréversible, un combat pour que demain nos enfants ne nous accusent pas.

Colloque Biodiversité, Naturalité, Humanité - Pour inspirer la gestion des forêts

Chambéry, 27 au 31 octobre 2008

Le WWF France, Réserves Naturelles de France (RNF), le Cemagref, le Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes (REFORA) et le comité Man and Biosphere France (MAB France) organisent, du 27 au 31 octobre 2008 à Chambéry, le colloque Biodiversité, Naturalité, Humanité - Pour inspirer la gestion des forêts.

Ce colloque fait suite à celui de 2004 sur les "Bois morts et cavités - Une clef pour des forêts vivantes " en étendant son champ d'intérêt à la problématique plus globale de la naturalité en tant que paramètre intégrateur pour l'évaluation du fonctionnement des écosystèmes forestiers, la qualification des pratiques de gestion qui y sont développées et la définition des relations entre les sociétés humaines et ces derniers.

Pour consulter le programme www.naturalite.fr

Le coin des initiatives

JNE se met au télétravail

La permanence de JNE était jusqu'ici assurée au local de Lons le Saunier du lundi au vendredi. A partir du 22 septembre prochain, un petit changement : pour limiter la pollution mais aussi les frais de déplacement Delphine, permanente de JNE, travaillera désormais à son domicile tous les lundis. La permanence téléphonique sera assurée comme avant (voir ci-contre)

Un petit rappel pour nous rejoindre :

Du Mardi au Vendredi :

De 8h45 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Tel/fax : **03 84 47 24 11**

50, rue Georges Trouillot
39000 LONS LE SAUNIER

Le Lundi :

permanence téléphonique de 14h00 à 17h00

Tel : **03 84 48 09 33**

Notre adresse internet ne change pas :

Contact@jne.asso.fr

www.jne.asso.fr



l'éducation à l'environnement Urbain, un enjeu de société

La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard avec l'Union régionale des CPIE de Franche-Comté proposeront les **4 et 5 décembre 2008** une journée sur l'éducation à l'environnement urbain. Ces rencontres pour tous les acteurs éducatifs de la ville

dans les domaines du social, de l'environnement et de l'habitat, seront un lieu d'échanges, de partages des savoir-faire, de concertations et de productions.

Déroulement au Centre Socio-éducatif et culturel « le Jules Verne » à **Montbéliard**.

5ème ASSISES Nationales de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
À Juraparc, **LONS LE SAUNIER les 15 et 16 octobre prochain**

Au programme : 20 séances de travail, 5 parcours thématiques, 1 salon professionnel, et 100 intervenants

Formation des bénévoles

Formation gratuite pour les dirigeants d'association

Organisé par l'Union Régionale de Franche-Comté, des séances de formations gratuites sont proposées pour les responsables d'associations :

Objectif : faire connaître les bases réglementaires indispensables pour bien gérer une association loi 1901.

Calendrier pour le Jura :

Module « présidents, secrétaires »

17 octobre à MOREZ

Module « trésorier niveau 1 »

10 octobre à Dole

Module « recherche de financement pour un projet » :

24 octobre à Montmorot

Responsabilité des Dirigeants d'associations

15 octobre à Salins les Bains.

Horaires : 19h30 à 22h30

Pour votre inscription et tout renseignement, adressez-vous à :

URBA (Union Départementale du Bénévolat Associatif) de Franche-Comté
Chez Jean-Claude RIEBANDT
10, rue Klein
25000 BESANCON
Tel : 03 81 48 05 85

Récupération de l'Eau de pluie : encourager ou dissuader

L'installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales profite d'un crédit d'impôt à hauteur de 25 % des dépenses, plafonné à 8 000 €. Bien que valable depuis le 1er janvier 2007, l'usage que l'on peut faire de l'eau de pluie récupérée vient seulement de faire l'objet de précisions, sans oublier l'ajout de nombreuses contraintes à vocation sécuritaire, paraît-il...

En effet, l'arrêté relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, paru au Journal Officiel du 29 août dernier, ne fait assurément pas 'dans la dentelle'.

Si l'eau de pluie, collectée sur des toitures inaccessibles (1), peut être utilisée par les particuliers pour des usages extérieurs (arrosage du jardin, lavage de voiture, etc.), il n'en va pas de même pour des espaces verts accessibles au public. Dans ce cas, ces derniers doivent curieusement être arrosés en dehors des périodes de fréquentation du public...

A l'inverse de cette étonnante restriction, le nouvel arrêté étend le champ d'utilisation des eaux pluviales à l'intérieur des locaux. Néanmoins, l'encadrement de cette utilisation apparaît très contraignant, pour ne pas dire dissuasif. L'usage intérieur est ainsi restreint aux seuls WC et opérations de lavage des sols (2), le tout avec un système de canalisations repérées de façon explicite par un pictogramme 'eau non potable', à toutes les entrées et sorties de vannes et d'appareils, sans omettre les passages de cloisons et de murs. Par ailleurs, pour les locaux à vocation d'habitation, dans une pièce (3) ayant un robinet relié au réseau d'eau potable, la présence

d'un point d'accès au système de distribution d'eau pluviale est interdite. En outre, dans les lieux où ils peuvent être installés, ces derniers doivent être munis d'un dispositif d'ouverture qui nécessite l'utilisation d'un outil spécifique non lié. Autrement dit, l'utilisation d'un simple robinet est proscrite.

Cela dit, au regard du législateur, cela ne semble pas encore suffisant, puisqu'il convient d'ajouter une plaque qui comporte la mention 'eau non potable' et un pictogramme explicite à chaque point d'accès aux eaux pluviales. A noter que cette signalisation est également nécessaire au-dessus de la cuvette des WC, si cette dernière est alimentée par la récupération des eaux de pluie...

Enfin, tout réseau de distribution d'eau de pluie, installé à l'intérieur d'un bâtiment qui est raccordé à un système d'assainissement collectif (tout à l'égout, etc.), doit comporter un compteur pour déterminer le volume d'eau de pluie utilisé...

Si vous n'êtes pas dissuadé de récupérer les eaux de pluies pour les utiliser à l'intérieur de votre logement, au-delà des habituelles obligations d'entretien du dispositif et de la vidange/désinfection annuelle de la cuve de stockage, un carnet sanitaire doit être établi et tenu à jour avec notamment :

- le nom et l'adresse de la personne physique ou morale chargée de l'entretien ;
- un plan des équipements de récupération d'eau de pluie, en faisant apparaître les canalisations et les robinets de soutirage des réseaux de distribution d'eau de pluie et d'eau potable ;
- une fiche de mise en service attestant de la conformité de l'instal-

lation avec la réglementation en vigueur, établie par la personne responsable de la mise en service de l'installation ;

- la date des vérifications réalisées et le détail des opérations d'entretien, y compris celles prescrites par les fournisseurs de matériels (filtre, etc.) ;

- le relevé mensuel des consommations d'eau de pluie à l'intérieur de bâtiments raccordés au réseau de collecte des eaux usées.

Pour finir, ce type d'installation est conditionné à sa déclaration en mairie, avec l'identification du bâtiment concerné et une évaluation des volumes d'eaux utilisés. Pour finir, cet arrêté est évidemment à effet rétroactif... □

A force de rechercher le zéro risque, l'Etat dissuade vraisemblablement nombre de personnes de franchir le pas de la récupération d'eau à des fins domestiques intérieures, à l'inverse de ce qui se fait d'ores et déjà dans plusieurs pays européens. Ceci dit, on relèvera qu'en agissant de la sorte il préserve également le business des sociétés distributrices d'eau...

*Source Alex Belvoit
Univers Nature*

1- La collecte des eaux de pluie est interdite sur des toitures en amiante-ciment ou en plomb.

2- A noter que l'utilisation d'eau de pluie collectée est autorisée, à titre expérimental, pour le lavage du linge sous réserve de mettre en œuvre des dispositifs de filtration/traitement de l'eau. Cette possibilité ne concerne pas les établissements de santé (hôpitaux, cabinets médicaux, etc.), à vocation sociale, d'hébergement de personnes âgées ou encore d'accueil d'enfants (crèches, écoles maternelles et élémentaires).

3- Exception faite des caves, sous-sols et autres pièces annexes à l'habitation.

A la rencontre du public ...

En octobre, JNE sera présente sur pas moins de 3 manifestations :

Les 3 et 4 octobre
se tiendront les **JOURNEES**
BIODIVERTISSANTES
« **Forêts d'altitude et Grand**
Tétras »

Organisées par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura avec notamment le partenariat du Groupe Tétras Jura



Au programme : **vendredi 3 octobre**, à 19h30, projection du film « Grand coq, petit espoir » de l'association « La Salamandre » suivi d'un débat, dans 4 lieux différents : Lajoux, Labergement Ste Marie, Noseroy et Gex.

Le **samedi 4 octobre**, au Fort des Rousses : Colloque en matinée et fête grand public à partir de 11h avec un marché artisanal, les stands associatifs, des expositions, démonstration de travaux en lien avec la forêt, animation musicale, pièce de théâtre... avec un concert de clôture inspiré des chants d'oiseaux.

Le 19 octobre
À Lajoux de 9h30 à 19h30 : le
festival Eco- trucs

stands, animations, conférences, ateliers, visite de la maison du Parc, cette journée est proposée par la jeune chambre économique du Haut Jura en partenariat avec le Parc, pour proposer aux visiteurs une multitude d'astuces qu'ils pourront utiliser dans leurs vies quotidiennes.

Les 25 et 26 octobre,
7ème édition de la Foire
« Humeur bio »
à Longchaumois

Une foire bio maintenant bien connue des Haut-Jurassiens, de 14h à 20h le samedi et de 10h à 17h le dimanche à l'espace loisirs

Actu Région

Deux expositions pour
réduire nos déchets en
Franche-Comté

Deux expositions tout public sur la prévention des déchets ont été réalisées par l'ASCOMADE.

La première « Eco-chariot » permet de sensibiliser les petits comme les grands à la réduction des déchets lors d'achats. Composée de 6 panneaux, elle met l'accent sur l'augmentation régulière du poids de la poubelle d'un ménage et la nécessité de réduire ce que nous jetons. La notion de prévention est expliquée. Deux panneaux présentent un chariot classique et un éco-chariot (produit dont l'emballage est moins important). Pour chaque article, le

poids des déchets évités et l'économie financière potentielle sont indiqués. Un panneau récapitulatif compare les 2 chariots.

La seconde « Réduisons nos déchets », composée de 9 panneaux, incite le citoyen à faire des gestes simples et concrets afin de réduire la quantité de déchets qu'il produit, que ce soit à travers l'acte d'achat la deuxième vie possible de certains objets ou les comportements économes.

Ces expositions ont été réalisées grâce au soutien financier de l'ADEME, la Région Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs et du Jura. Elles peuvent être mises à disposition en Franche-Comté, sous conditions.

Contacts :

Pour les collectivités :

V.gaillard@ascomade.org

Pour les autres publics :



N'oubliez pas :
La semaine de
la réduction des déchets
aura lieu
du 22 au 30 novembre
prochains !

Agro-carburants : Si l'on en doutait encore...

Le maïs ne vaut rien comme source de carburant

Pour produire 100 joules d'éthanol à partir de maïs aux Etats-Unis, dans une région assurant plus de 90% de cette production, il faut dépenser environ 86 joules d'énergie dont 50 sous forme de gaz naturel. Si la récolte doit être séchée à cause de pluies, c'est 6 joules qu'il faut rajouter, soit 92 joules. Par comparaison, il ne faut que 25 joules pour produire 100 joules d'essence à partir du pétrole brut. Si on ajoute à cela, l'énergie nécessaire à la culture du champ et à son irrigation éventuelle (très énergivore), il ne faut pas moins de 150 joules pour produire 100 joules d'énergie en passant par le maïs. Même un technocrate devrait comprendre que les carburants préparés à partir de productions agricoles sont une gabegie.

Source : MP/C.R. Géosciences

Une série de destructions qui met à bas les essais de Monsanto

2008 a aussi eu droit à ses destructions estivales de parcelles d'essais OGM, même si elles ont été moins nombreuses puisqu'il n'y a pas eu de nouveaux essais autorisés cette année. Les destructions ont donc frappé les essais pluriannuels déjà autorisés. Cette série estivale débute durant la nuit du 6 au 7 août à Montmorillon

(Vienne), par la destruction d'une parcelle de 1 000 m² de maïs OGM résistant au glyphosate. Puis, dans la journée du 15 août, une centaine de faucheurs volontaires ont détruits deux parcelles d'essai de MON810 toujours dans la Vienne. La première d'environ 3 000m² était située au sud-est de la ville de Poitiers, non loin de la centrale nucléaire de Civeaux, et la deuxième, d'un peu plus de 1 500 m², sur la commune de Valdivienne. Une quatrième parcelle aurait été détruite dans le département à la même période, sans que nous ayons plus de précisions. Ces quatre opérations dans la Vienne s'ajoutant aux autres opérations réalisées au mois de juin dans le Gers et en Haute-Garonne, aboutiraient à la destruction de tous les essais conduits par Monsanto en France en 2008. "*Un pays qui laisse une poignée d'obscurantistes saccager sa recherche se prive de toutes les promesses de progrès que celle-ci porte pour le présent et pour l'avenir, et ce au détriment des citoyens et des consommateurs de ce pays*", a commenté Laurent Martel, directeur de Monsanto France.

Source : Actu Nature n°65
FNE

Union Européenne :

SOLAR IMPULSE, l'avion propulsé sans aucun carburant

En avril 2008, la commission européenne a offert son soutien au projet Solar Impulse,

qui consiste à construire un avion qui fera le tour du monde, propulsée uniquement à l'énergie solaire.

Lancé fin 2003, cet ambitieux projet vise à construire un avion solaire capable de voler de jour comme de nuit. Les chiffres sont impressionnants : une envergure de 61 m, 200 m² de capteurs solaires pour à peine 1500 kg. L'équipage composé de 2 pilotes, sera soutenu par une équipe multidisciplinaire qui les aidera à résoudre tout problème qui pourrait se produire.

Les acteurs de ce projet sont convaincus que ce défi technologique pourrait ouvrir la voie au transport aérien de demain. Cela pourrait en effet, mener au développement d'une technologie qui réduirait ou surmonterait même en fin de compte l'impact environnemental du transport aérien : une aviation réellement durable. Les concepteurs déclarent aussi que certaines de ces technologies, en particulier l'énergie photovoltaïque, pourraient être appliquées avec succès à d'autres modes de transport.

Les premiers vols sont programmés en 2009, et le tour du monde se fera en 5 étapes en 2011. Ce projet est le résultat de la collaboration entre des partenaires scientifiques et privés de différents pays européens, dont la Suisse, et est soutenu par la commission européenne et d'autres sponsors.

Pour plus d'info :
www.solarimpulse.com

Source : L'environnement pour les Européens
n°31